

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2009

CP 09/07-15

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET  
D'AMENAGEMENT DE L'EHPAD « LE PARC » A MONTECH**

Afin de financer les travaux de restructuration et d'aménagement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Le Parc » à Montech, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt, présentée par le directeur de cet établissement public autonome.

L'opération consiste d'une part, à la réhabilitation des bâtiments existants et d'autre part, à l'extension des locaux pour créer 12 lits supplémentaires. La restructuration et l'aménagement permettront à l'EHPAD, de répondre aux exigences réglementaires en terme de sécurité et d'accessibilité, et aux exigences nouvelles en terme de confort, d'accueil, d'hygiène de vie et de fin de vie. Le coût global de l'opération s'élève à 9 196 745,11€.

Le plan de financement est le suivant :

• Subventions/ Autofinancement.....	2 207 629,11€
- Conseil Général.....	305 000,00€ *
- CNSA.....	2 062 542,00€
- Autofinancement.....	145 087,11€
<i>(* Subvention en annuités allouée par délibération de l'Assemblée Départementale du 3 mars 2009. A cet effet, l'EHPAD a souscrit un emprunt de 305 000€ (phare 3) pour lequel la garantie du Conseil Général est ci-dessous demandée).</i>	
• Prêts sans intérêt.....	421 940,00€
- CRAM.....	141 940,00€
- RSI (Régime social des indépendants).....	280 000,00€
• Emprunts.....	6 567 176,00€
- Contracté en 2004.....	277 500,00€
- CDC: Phare 1.....	4 500 000,00€
- CDC: Phare 2.....	1 484 676,00€
- CDC: Phare 3.....	305 000,00€
<b>Total.....</b>	<b>9 196 745,11€</b>

L'EHPAD « Le Parc » de Montech sollicite la garantie du Département pour les trois emprunts, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Prêt CDC Phare 1:

Montant: 4 500 000€

Durée : 35 ans

Taux d'intérêt fixe: 3,59%

Echéances: trimestrielles

Prêt CDC Phare 2:

Montant: 1 484 676,00€

Durée : 35 ans

Taux d'intérêt révisable: 2,35% en fonction du taux du Livret A

Echéances: trimestrielles

Prêt CDC Phare 3:

Montant: 305 000€

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt révisable: 2,35% en fonction du taux du Livret A

Echéances: trimestrielles

La garantie sollicitée auprès du Département s'élève à 70% du montant de l'ensemble des prêts, soit 4 402 773,20 euros; la commune de Montech ayant, pour sa part, accordé sa garantie à hauteur de 30%.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et les contrats de prêts correspondants.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à l'EHPAD « Le Parc » de Montech, pour les travaux de restructuration et d'aménagement de l'établissement (réhabilitation des bâtiments existants et extension des locaux pour créer 12 lits supplémentaires), la garantie du département à hauteur

de 70 % soit un montant global de 4 402 773,20 € pour trois prêts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt CDC Phare 1:

Montant: 4 500 000€

Durée : 35 ans

Taux d'intérêt fixe: 3,59%

Echéances: trimestrielles

Prêt CDC Phare 2:

Montant: 1 484 676,00€

Durée : 35 ans

Taux d'intérêt révisable: 2,35% en fonction du taux du Livret A

Echéances: trimestrielles

Prêt CDC Phare 3:

Montant: 305 000€

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt révisable: 2,35% en fonction du taux du Livret A

Echéances: trimestrielles

- Précise que la commune de Montech accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, la convention et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,